



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Statut des bénévoles dans les EHPAD ou aidants à domicile

Question écrite n° 20360

Texte de la question

M. Raphaël Schellenberger appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le besoin de reconnaissance statutaire des bénévoles en EHPAD. À ce jour, plus de 8 millions de bénévoles, issus de structures associatives ou indépendants, aident au quotidien un proche en perte d'autonomie en EHPAD ou à domicile. En 2050, quelques 5 millions de Français auront plus de 85 ans. Aussi, afin de pouvoir compter sur un effectif satisfaisant de personnel encadrant répondant à cette évolution démographique, il apparaîtrait judicieux de renforcer l'attractivité du bénévolat en lui attribuant un statut spécifique et valorisant. Or pour l'heure, les aidants ne bénéficient d'aucun cadre législatif les protégeant, aucune assurance liée à cette activité, aucun droit à la formation et aucun avantage fiscal. L'élaboration d'un statut du bénévolat apparaîtrait nécessaire puisque cela permettrait d'identifier clairement la place et le rôle de l'aidant au sein d'une maison de retraite ou à domicile, tout en palliant les risques liés à son activité. Le bénévole n'étant pas à l'abri d'une insuffisance de compétences, de connaissance ou d'expérience, il serait pertinent qu'un droit à la formation lui soit également dédié. Aussi, il lui demande quelles sont les actions qu'elle pourrait mettre en place afin de renforcer l'attractivité du bénévolat en EHPAD ou en aide directe auprès des personnes dépendantes.

Données clés

Auteur : [M. Raphaël Schellenberger](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20360

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2019](#), page 5307

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)